



## **PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE**

*Conformément au programme de l'I.N.R.S. et à l'art. R 231-71 du Code du Travail*

**Durée:** 2 jours

### **Public concerné :**

Personnel occupant un poste de travail à manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires.

### **Objectifs de formation :**

Former les participants aux techniques de manutention, les entraîner à appliquer les principes de sécurité physique sur leur poste de travail.

### **Type de validation :**

Attestation de formation

### **Pédagogie :**

Exposés, discussions, vidéos, matériel pédagogique, supports de cours

### **Programme :**

#### FORMATION THEORIQUE - 30 %

Les enjeux :

- Information sur les risques d'AT et MP
- Notion de troubles musculo squelettiques

Les habitudes, routines et leurs effets :

- Mauvaises positions et conséquences

Éléments d'anatomie, de physiologie :

- Centre de gravité et colonne vertébrale
- Les points d'appui

Mise en évidence des risques potentiels d'accidents (osseux, musculaires, articulaires)

Analyse des attitudes au poste de travail

Notions d'ergonomie

#### FORMATION PRATIQUE - 70 %

Analyse de situations à risques :

- A partir de la vidéo sur les Manutentions Manuelles et d'exemples tirés soit de l'expérience de l'intervenant (démonstrations), soit de l'analyse de poste préalable (photos) et du comportement des stagiaires lors des exercices

Mise en œuvre des préconisations gestuelles de l'animateur sur les postes de travail

Entraînement aux techniques gestuelles en fonction de son poste de travail avec recherche des solutions les plus adaptées au poste

**© Maintenance Conseil Service (M.C.S)**

111 Rue Charton 69600 Oullins

Tél : 09 64 09 90 30 E-mail : [administratif@mcs-lyon.com](mailto:administratif@mcs-lyon.com) Internet : [mcs-lyon.com](http://mcs-lyon.com)

SARL au capital de 7700 Euros RCS Lyon B 400 520 557 Tribunal de commerce de Lyon Code APE 7022Z



## **GESTES ET POSTURES** *Conformément l'art. R 231-71 du Code du Travail*

**Durée:** 2 jours

**Public concerné :**

Personnel occupant un poste de travail à manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires.

**Objectifs de formation :**

Former les participants aux techniques de manutention, les entraîner à appliquer les principes de sécurité physique sur leur poste de travail.

**Type de validation :**

Attestation de formation

**Pédagogie :**

Exposés, discussions, vidéos, matériel pédagogique, supports de cours

**Programme :**

Les accidents de travail

⇒ Analyse des accidents du travail aux manutentions manuelles.

Formation aux techniques gestuelles et à l'attitude aux postes de travail

⇒ Notions d'anatomie et de physiologie.

⇒ Mise en évidence des risques potentiels d'accidents (osseux, musculaire, articulaires).

⇒ Techniques gestuelles : Transporter, déposer, lever, coucher, gerber, prendre une charge à terre

⇒ Analyse des attitudes au poste de travail.

⇒ Ergonomie.

**© Maintenance Conseil Service (M.C.S)**

111 Rue Charton 69600 Oullins

Tél : 09 64 09 90 30 E-mail : [administratif@mcs-lyon.com](mailto:administratif@mcs-lyon.com) Internet : [mcs-lyon.com](http://mcs-lyon.com)

SARL au capital de 7700 Euros RCS Lyon B 400 520 557 Tribunal de commerce de Lyon Code APE 7022Z



## **SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL** *Conformément au programme de l'I.N.R.S.*

**Durée:** 2 jours formation initiale

**Durée:** 1 jour formation recyclage

### **Public concerné :**

Les personnels désignés pour porter secours (article R241-39 du code du travail et la circulaire PAT 981-85 de la CNAM-TS).

### **Objectifs de formation :**

Être capable d'agir efficacement face à une situation d'accident, en préservant l'état de la victime, dans l'attente des secours organisés.

### **Type de validation :**

Certificat de sauveteur secouriste du travail.

La certification SST est conservée sous réserve qu'un recyclage annuel d'une journée soit effectué, au plus tard 12 mois après la formation initiale la première année, puis une fois par an (année civile).

### **Pédagogie :**

Alternance d'exposés et d'exercices

### **Programme :**

Programme

#### **Chapitre I - Le sauvetage secourisme du travail.**

Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession,

Intérêt de la prévention des risques professionnels,

Le rôle du sauveteur secouriste du travail ?

Présentation du programme :– Protéger, examiner, faire alerter, secourir.

#### **Chapitre II - Rechercher les risques persistants pour protéger.**

*Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable*

Formation générale de la prévention

Le mécanisme de l'accident

Les principes de base

De reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.

Identifier les sources de risques réelles ou supposées dans la situation concernée.

Persiste-t-il un risque : d'écrasement ?, d'électrisation ?, d'incendie ou d'explosion ?, d'asphyxie ?

Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux risques identifiés.

Supprimer ou isoler le risque ou soustraire la victime au risque sans s'exposer lui-même au risque.

Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) risque(s) identifié(s).

**© Maintenance Conseil Service (M.C.S)**

111 Rue Charton 69600 Oullins

Tél : 09 64 09 90 30 E-mail : [administratif@mcs-lyon.com](mailto:administratif@mcs-lyon.com) Internet : [mcs-lyon.com](http://mcs-lyon.com)

SARL au capital de 7700 Euros RCS Lyon B 400 520 557 Tribunal de commerce de Lyon Code APE 7022Z



Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.

Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.

Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du risque identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce risque.

En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) risque(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans risque pour lui-même, dégager la victime.

Éléments de sauvetage dans ces situations ou selon les risques propres à l'entreprise.

Dégagement d'urgence par traction de la victime au sol.

Cas particulier :

Protection des populations en cas d'alerte : la sirène.

De "protéger" à "prévenir"

Repérer les risques dans une situation de travail

Supprimer ou faire supprimer les risques dans le respect de l'organisation de l'entreprise

### **Chapitre III - Examiner la victime et faire alerter.**

*Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable*

D'examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

Est-ce que la victime :

Saigne abondamment ?

S'étouffe ?

Répond aux questions et se plaint ?

Respire ?

Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.

Dans le cas où il y aurait manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.

De "faire alerter" à "informer"

Informier son responsable hiérarchique ou la personne chargée de la prévention dans l'entreprise d'un risque identifié pour un règlement préventif

**© Maintenance Conseil Service (M.C.S)**

111 Rue Charton 69600 Oullins

Tél : 09 64 09 90 30 E-mail : [administratif@mcs-lyon.com](mailto:administratif@mcs-lyon.com) Internet : [mcs-lyon.com](http://mcs-lyon.com)

SARL au capital de 7700 Euros RCS Lyon B 400 520 557 Tribunal de commerce de Lyon Code APE 7022Z



#### **Chapitre IV - Secourir.**

*Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable :*

D'effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.

Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.

Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

La victime saigne abondamment

La victime s'étouffe

La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux

La victime répond, elle se plaint de brûlures

La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements

La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

La victime ne répond pas, elle respire

La victime ne répond pas, elle ne respire pas

#### **Chapitre V : Situations inhérentes aux risques spécifiques.**

A la profession (bâtiment, industries chimique, etc.),

A l'entreprise.

Conduites à tenir particulières :

Face à certains types de saignements abondants (point de compression au creux de la salière, sur l'artère sous-clavière),

Utilisation de matériel de protection spécifique.

**© Maintenance Conseil Service (M.C.S)**

111 Rue Charton 69600 Oullins

Tél : 09 64 09 90 30 E-mail : [administratif@mcs-lyon.com](mailto:administratif@mcs-lyon.com) Internet : [mcs-lyon.com](http://mcs-lyon.com)

SARL au capital de 7700 Euros RCS Lyon B 400 520 557 Tribunal de commerce de Lyon Code APE 7022Z



## **COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL MOINS DE 300 SALARIES**

**Durée :** 3 jours

**Public concerné :**

Membres des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des entreprises de moins de 300 salariés.

**Objectifs de formation :**

Acquérir les connaissances permettant à un membre d'exercer ses missions au sein d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions du Travail.

Être capable de participer à la prévision des risques liés aux activités de l'établissement.

Être capable de contribuer à faire diminuer le taux des accidents et de maladies professionnelles dans l'établissement.

**Type de validation :**

Attestation de formation

**Pédagogie :**

Alternance d'exposés et d'exercices

**Programme :**

*1<sup>ère</sup> partie : Les règles de fonctionnement du C.H.S.C.T.*

Les principes généraux de prévention

- Leur raison d'être
- Leur formalisation réglementaire

**1. Les différents acteurs de la sécurité**

Les relations internes à l'entreprise

- L'employeur
- Les salariés
- Le médecin du travail
- Le chargé de sécurité
- Les D.P., le C.E.

Les relations avec l'extérieur :

- L'inspection du travail
- La C.R.A.M.
- - L'I.N.R.S.
- - L'ANACT

**© Maintenance Conseil Service (M.C.S)**

111 Rue Charton 69600 Oullins

Tél : 09 64 09 90 30 E-mail : [administratif@mcs-lyon.com](mailto:administratif@mcs-lyon.com) Internet : [mcs-lyon.com](http://mcs-lyon.com)

SARL au capital de 7700 Euros RCS Lyon B 400 520 557 Tribunal de commerce de Lyon Code APE 7022Z

## 2. Les missions du C.H.S.C.T.

Les domaines de compétences

La prévention

- Informations
- Consultations
- Conditions de travail

La surveillance

- Détection des risques professionnels
- Analyse des risques professionnels
- Contrôle de l'application de la réglementation et des obligations de l'employeur

Les interventions dans l'entreprise

- Les documents internes
  - Les visites
  - La procédure de danger grave et imminent
- Le droit d'alerte
  - Le droit de retrait
  - L'enquête
  - Les pouvoirs du C.H.S.C.T.
  - La responsabilité de l'employeur

## 3. Le fonctionnement du C.H.S.C.T.

Rappel sur la constitution du C.H.S.C.T.

- Champ d'application
- Composition
- Critères de désignation

Les moyens de fonctionnement du C.H.S.C.T.

- Le droit à l'information
- Le crédit d'heures et la liberté de déplacement
- Les devoirs des membres du C.H.S.C.T.
- Le rôle du secrétaire de l'instance
- Les réunions
- L'assistance d'experts
- La protection des membres du C.H.S.C.T.

### *2<sup>ème</sup> partie : La mission d'inspection du C.H.S.C.T.*

#### 1. Les dysfonctionnements de la situation de travail

- Les terminologies de la prévention
- Les facteurs et sources d'incidents
- L'analyse des différentes sources d'incidents

#### 2. La prévention par l'analyse des risques avant accident

- L'observation des postes et situations de travail (notions d'ergonomie)
- L'aménagement de poste
- L'analyse de la situation de travail :
- Les risques visibles, risques cachés

**© Maintenance Conseil Service (M.C.S)**

111 Rue Charton 69600 Oullins

Tél : 09 64 09 90 30 E-mail : [administratif@mcs-lyon.com](mailto:administratif@mcs-lyon.com) Internet : [mcs-lyon.com](http://mcs-lyon.com)

SARL au capital de 7700 Euros RCS Lyon B 400 520 557 Tribunal de commerce de Lyon Code APE 7022Z

### 3. Utilisation sur site des outils

### 4. Initiation au plan de prévention (Entreprises extérieures)

- Rappel du cadre juridique
- Élaboration du contenu
- Suivi du plan de prévention
- Rôle du C.H.S.C.T. en la matière

<i>3<sup>ème</sup> partie : La mission d'enquête du C.H.S.C.T.</i>
--

### 1. Les méthodes d'investigation

- Le recueil des faits
- L'établissement de la liste des faits
- L'élaboration du rapport d'enquête

### 2. L'analyse de l'accident :

- Présentation de plusieurs méthodes d'analyse
- Diagramme d'Ichikawa
- Diagramme de Pareto
- Initiation à la méthode de l'arbre des causes

### 3. L'exploitation des résultats de l'analyse

- En termes de remèdes
- Au niveau de la prévention
- La carte des risques dans l'entreprise
- Le traitement statistique des données

### 4 Exercice de construction d'arbres des causes simples

### 5. L'élaboration de propositions en matière de prévention

- Les comptes rendus des missions
- Proposition de mesures immédiates, différées
- Proposition de solutions définitives
- Le suivi des mesures proposées

- 
- ✓ Synthèse et évaluation de la formation



## COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL PLUS DE 300 SALARIES

**Durée :** 5 jours

**Public concerné :**

Membres des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des entreprises de plus de 300 salariés.

**Objectifs de formation :**

Acquérir les connaissances permettant à un membre d'exercer ses missions au sein d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions du Travail.

Être capable de participer à la prévision des risques liés aux activités de l'établissement.

Être capable de contribuer à faire diminuer le taux des accidents et de maladies professionnelles dans l'établissement.

**Type de validation :**

Attestation de formation

**Pédagogie :**

Alternance d'exposés et d'exercices

**Programme :**

*1<sup>ère</sup> partie : Les règles de fonctionnement du C.H.S.C.T.*

Les principes généraux de prévention

- Leur raison d'être
- Leur formalisation réglementaire

**1. Les différents acteurs de la sécurité**

Les relations internes à l'entreprise

- L'employeur
- Les salariés
- Le médecin du travail
- Le chargé de sécurité
- Les D.P., le C.E.

Les relations avec l'extérieur :

- L'inspection du travail
- La C.R.A.M.
- - L'I.N.R.S.
- - L'ANACT

**© Maintenance Conseil Service (M.C.S)**

111 Rue Charton 69600 Oullins

Tél : 09 64 09 90 30 E-mail : [administratif@mcs-lyon.com](mailto:administratif@mcs-lyon.com) Internet : [mcs-lyon.com](http://mcs-lyon.com)

SARL au capital de 7700 Euros RCS Lyon B 400 520 557 Tribunal de commerce de Lyon Code APE 7022Z

## 2. Les missions du C.H.S.C.T.

Les domaines de compétences

La prévention

- Informations
- Consultations
- Conditions de travail

La surveillance

- Détection des risques professionnels
- Analyse des risques professionnels
- Contrôle de l'application de la réglementation et des obligations de l'employeur

Les interventions dans l'entreprise

- Les documents internes
- Les visites
- La procédure de danger grave et imminent

- Le droit d'alerte
- Le droit de retrait
- L'enquête
- Les pouvoirs du C.H.S.C.T.
- La responsabilité de l'employeur

## 3. Le fonctionnement du C.H.S.C.T.

Rappel sur la constitution du C.H.S.C.T.

- Champ d'application
- Composition
- Critères de désignation

Les moyens de fonctionnement du C.H.S.C.T.

- Le droit à l'information
- Le crédit d'heures et la liberté de déplacement
- Les devoirs des membres du C.H.S.C.T.
- Le rôle du secrétaire de l'instance
- Les réunions
- L'assistance d'experts
- La protection des membres du C.H.S.C.T.

## *2<sup>ème</sup> partie : La mission d'inspection du C.H.S.C.T.*

### **1. Les dysfonctionnements de la situation de travail**

- Les terminologies de la prévention
- Les facteurs et sources d'incidents
- L'analyse des différentes sources d'incidents

### **2. La prévention par l'analyse des risques avant accident**

- L'observation des postes et situations de travail (notions d'ergonomie)
- L'aménagement de poste
- L'analyse de la situation de travail :
- Les risques visibles, risques cachés

### **3. Utilisation sur site des outils**

### **4. Initiation au plan de prévention (Entreprises extérieures)**

- Rappel du cadre juridique
- Élaboration du contenu
- Suivi du plan de prévention
- Rôle du C.H.S.C.T. en la matière

## *3<sup>ème</sup> partie : La mission d'enquête du C.H.S.C.T.*

### **1. Les méthodes d'investigation**

- Le recueil des faits
- L'établissement de la liste des faits
- L'élaboration du rapport d'enquête

### **2. L'analyse de l'accident :**

- Présentation de plusieurs méthodes d'analyse
- Diagramme d'Ichikawa
- Diagramme de Pareto
- Initiation à la méthode de l'arbre des causes

### **3. L'exploitation des résultats de l'analyse**

- En termes de remèdes
- Au niveau de la prévention
- La carte des risques dans l'entreprise
- Le traitement statistique des données

### **4 Exercice de construction d'arbres des causes simples**

### **5. L'élaboration de propositions en matière de prévention**

- Les comptes rendus des missions
- Proposition de mesures immédiates, différées
- Proposition de solutions définitives
- Le suivi des mesures proposées

### **✓ Synthèse et évaluation de la formation**



## **ANALYSE DES EVENEMENTS ACCIDENTELS**

**Durée :** 2 jours

**Public concerné :**

Chargés de sécurité, encadrement, membres C.H.S.C.T.

**Objectif :**

Rédiger un rapport d'accident fidèle et exploitable.  
Savoir utiliser la méthode de l'arbre des causes dans l'analyse des accidents.  
Identifier les sources de dysfonctionnement et faire des propositions d'actions pour les supprimer.

**Type de validation :**

Attestation de formation.

**Pédagogie :**

Alternance d'exposés et d'exercices

**Programme :**

**L'étude de l'accident :**

- le phénomène accidentel
- la place du compte rendu
- ce qu'il faut éviter

**Le travail d'enquête et d'investigation :**

- l'objectivité de l'enquête
- les « mots lourds » qui freinent une enquête

**Le recueil des faits :**

- l'observation de la situation de travail
- les points importants à vérifier et les personnes à rencontrer
- l'utilisation de la méthode « QQQQCP »

**Le témoignage relatif à l'accident survenu :**

- le recueil des témoignages
- l'enregistrement des témoignages

**Constituer un groupe de travail :**

- pourquoi y recourir ?
- composition et fonctionnement

**L'établissement du compte rendu :**

- la structure du compte rendu
- la rédaction du formulaire

**© Maintenance Conseil Service (M.C.S)**

111 Rue Charton 69600 Oullins

Tél : 09 64 09 90 30 E-mail : [administratif@mcs-lyon.com](mailto:administratif@mcs-lyon.com) Internet : [mcs-lyon.com](http://mcs-lyon.com)

SARL au capital de 7700 Euros RCS Lyon B 400 520 557 Tribunal de commerce de Lyon Code APE 7022Z



**La définition du mécanisme de l'accident :**

- les éléments composant la situation de travail
- le mécanisme de l'accident
- les incidents et presque-accidents

**L'analyse par la méthode de l'arbre des causes :**

- principe de la méthode
- le recueil des faits de l'accident, des incidents et presque-accidents
- l'enquête
- la construction de l'arbre des causes
- les participants à la construction de l'arbre des causes
- le garant de la méthode.

**La recherche des causes d'accident et de dysfonctionnement dans la situation de travail et l'organisation de l'entreprise.**

**Les actions de prévention et les mesures à prendre :**

- les principes généraux de prévention
- le choix et la mise en place des actions de prévention
- le suivi et l'évaluation des mesures prises



## **ANIMATEUR SECURITE**

**Durée :** 5 jours

### **Public concerné**

Toute personne amenée à animer la sécurité.

### **Objectif de formation :**

Déterminer la réglementation applicable à leur entreprise et à leur secteur d'activité

Mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés à l'étude des risques

Mener des projets d'amélioration en matière de sécurité

Mettre en œuvre des plans d'action en matière de sécurité, de les suivre et de les évaluer

### **Type de validation :**

Attestation de formation.

### **Programme :**

#### **La réglementation**

- Les sources de droit
- Le code du travail
- Les principes généraux de prévention

#### **Les acteurs**

- Acteurs internes
- Acteurs externes

#### **Statistiques**

#### **Définitions**

- Accident du travail
- Accident de trajet
- Maladie professionnelle

#### **Responsabilités**

- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale

#### **L'évaluation des risques**

- La démarche
- Le document unique
- Les mises à jour

#### **Le tableau de bord**

**© Maintenance Conseil Service (M.C.S)**

111 Rue Charton 69600 Oullins

Tél : 09 64 09 90 30 E-mail : [administratif@mcs-lyon.com](mailto:administratif@mcs-lyon.com) Internet : [mcs-lyon.com](http://mcs-lyon.com)

SARL au capital de 7700 Euros RCS Lyon B 400 520 557 Tribunal de commerce de Lyon Code APE 7022Z



- Les indicateurs
- Le suivi

#### **L'intervention des entreprises extérieures**

- Décret du 20 février 1992 : le plan de prévention
- Décret du 26 décembre 1994 : la coordination SPS
- Arrêté du 26 avril 1996 : le protocole de sécurité

#### **Les risques particuliers**

- Le risque incendie
- Les ambiances physiques : bruit, éclairage, température, vibrations
- Les manutentions manuelles
- Les manutentions mécaniques
- Les produits chimiques
- La sécurité machine

#### **L'audit sécurité interne**

- La démarche d'audit
- L'observation
- L'interview
- L'analyse des informations
- Le plan d'action
- Le suivi

#### **L'analyse des accidents**

- L'enquête
- La méthode de l'arbre des causes
- Les actions correctives

**© Maintenance Conseil Service (M.C.S)**

111 Rue Charton 69600 Oullins

Tél : 09 64 09 90 30 E-mail : [administratif@mcs-lyon.com](mailto:administratif@mcs-lyon.com) Internet : [mcs-lyon.com](http://mcs-lyon.com)

SARL au capital de 7700 Euros RCS Lyon B 400 520 557 Tribunal de commerce de Lyon Code APE 7022Z



## **GESTION DE CRISE**

**Durée :** 5 jours

**Public concerné**

Chefs d'entreprises, responsables opérationnels, personnels d'encadrement

**Objectif de formation :**

Reconnaître une crise, savoir mettre en place une cellule de gestion de crise et de sortie de crise.  
Connaître les impacts d'une crise sur l'entreprise.

**Type de validation :**

Attestation de formation.

**Programme :**

- Définition d'une crise.
- Quels impacts sur l'entreprise.
- Organisation face à la crise
- Relation avec l'extérieur (presse, secours,...)
- Exercice cadre.
- Exercice de mise en situation en option (préparation et suivi de l'exercice)

**© Maintenance Conseil Service (M.C.S)**

111 Rue Charton 69600 Oullins

Tél : 09 64 09 90 30 E-mail : [administratif@mcs-lyon.com](mailto:administratif@mcs-lyon.com) Internet : [mcs-lyon.com](http://mcs-lyon.com)

SARL au capital de 7700 Euros RCS Lyon B 400 520 557 Tribunal de commerce de Lyon Code APE 7022Z



## **FORMATION DES MANAGERS A LA SECURITE AU TRAVAIL**

**Durée :** 2 jours

### **Public concerné**

Chefs d'entreprises, responsables opérationnels, personnels d'encadrement

### **Objectif de formation :**

Connaître les obligations réglementaires qui régissent les principaux risques aussi bien vis-à-vis des salariés que pour l'environnement ; clarifier la responsabilité et le rôle du manager dans la prévention ; acquérir les outils de base de la prévention

### **Type de validation :**

Attestation de formation.

### **Programme :**

#### **Appliquer les principales règles légales de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au sein de son équipe**

Définir les concepts clés, les enjeux et le principe général de prévention.

Comprendre les principaux indicateurs.

Repérer les principales obligations réglementaires relatives aux locaux, machines, équipements de travail et information-formation à la sécurité...

#### **Identifier les rôles et responsabilités du manager en matière d'hygiène, sécurité et santé au travail**

Distinguer les rôles et missions de la direction générale, des services sécurité et de l'encadrement.

Clarifier les interventions du CHSCT, des services de santé au travail, de l'inspection du travail.

Évaluer les responsabilités civiles et pénales de chacun.

#### **Assurer la prévention en gérant les risques inhérents à son activité**

Repérer les risques généraux de l'entreprise en matière de santé/sécurité.

Prendre conscience de ceux de son service.

Identifier les conditions et les actions dangereuses.

Analyser les postes ou la situation de travail, repérer les situations professionnelles stressantes.

Mener une enquête après un accident.

Analyser les causes et mettre en œuvre les actions correctrices.

#### **Manager la prévention au quotidien**

Accueillir et former les nouveaux embauchés.

Faire prendre conscience des risques, veiller à l'application des consignes.

Faire évoluer les règles du jeu et l'état d'esprit.

Identifier les signes avant-coureurs d'une détérioration de la santé ou les signaux d'alarme dans les comportements des collaborateurs afin de prévenir le stress.

**© Maintenance Conseil Service (M.C.S)**

111 Rue Charton 69600 Oullins

Tél : 09 64 09 90 30 E-mail : [administratif@mcs-lyon.com](mailto:administratif@mcs-lyon.com) Internet : [mcs-lyon.com](http://mcs-lyon.com)

SARL au capital de 7700 Euros RCS Lyon B 400 520 557 Tribunal de commerce de Lyon Code APE 7022Z